

<p style="text-align: center;">INFORMATIONS ET CONVOCACTION AUX EPREUVES EPS BEP - Session 2012</p>
--

1- Organisation de l'EPS:

- Chaque élève va pratiquer au cours de l'année scolaire, 4 Activités Physiques et Sportives et Artistiques (APSA) prises dans une liste nationale.
- Chaque élève a choisi les 3 APSA dans lesquelles il souhaite être évalué en Contrôle en Cours de Formation (CCF). Cela implique qu'à la fin du cycle les élèves sont convoqués pour une épreuve obligatoire qui constitue un **examen officiel final de BEP appelée: Epreuve certificative**.
- Les 3 évaluations certificatives sont obligatoires pour que le candidat puisse avoir une note d'EPS au BEP. En cas d'absence à une épreuve la note de zéro est attribuée au candidat à cette épreuve.
- La notation d'un candidat s'effectue par son professeur d'EPS.
- La note d'EPS du BEP (note d'examen) ne sera pas communiquée aux élèves avant le jour des résultats du BEP.

2- Inaptitudes:

- L'EPS est une **discipline obligatoire**. Tous les élèves sont considérés a priori **aptés** à l'EPS. Ceux qui invoquent une inaptitude doivent la justifier par **le certificat médical du lycée** (téléchargeable sur le site du lycée : www.nd-grandchamp.fr)
- Si un élève n'a pu pratiquer une APSA au cours de l'année, à cause d'une inaptitude temporaire, il sera convoqué à la fin de l'année pour passer cette épreuve, même s'il n'a suivi aucune séance dans l'activité pendant l'année scolaire.
- Un candidat absent à une épreuve certificative pour raison médicale, doit fournir un certificat médical dans les plus brefs délais. Il sera alors convoqué à une épreuve de rattrapage.
- Un élève présentant une inaptitude partielle doit fournir des indications permettant à l'enseignant d'adapter la pratique de l'EPS aux possibilités de l'élève (anorexie, obésité, syndrome rotulien etc...). Ainsi il lui sera proposé des situations d'examen adaptées → **Fournir un certificat médical précisant le type d'effort, les types de mouvements contre-indiqués selon le modèle du lycée**
- En cas d'inaptitude totale, le candidat sera déclaré « Dispensé d'EPS au BEP »
- Les épreuves de rattrapage sont prévues le 11 avril 2012.

Pour tout problème particulier et personnel, voir directement les professeurs d'EPS.

CONVOCAATION AUX EPREUVES EPS - BEP - Session 2012

Mme GALATOLA	M. BOSIO	M. ROCHER
Mardi 22/11/11: <u>Natation</u>	Mardi 22/11/11: <u>Natation</u>	Mardi 22/11/11: <u>Natation</u>
mardi 13/12/11: <u>Tennis de table</u>	Mardi 13/12/11: <u>Course d'orientation</u>	Mardi 06/12/11: <u>Volley-ball</u>
Mercredi 18/01/12: <u>STEP</u>	Mercredi 18/01/12: <u>Course de durée</u>	Mercredi 18/01/12: <u>Badminton</u>
Mercredi 04/04/12: <u>Badminton</u>	Mercredi 04/04/12: <u>Tennis de table</u>	Mercredi 04/04/12 <u>Course de durée</u>

- Chaque élève a choisi son groupe d'EPS et est encadré toute l'année par un seul professeur.
- Chaque élève a choisi les 3 APSA dans lesquelles il souhaite être évalué en Contrôle en Cours de Formation (CCF)
- Il est donc convoqué aux dates ci-dessus qui le concernent.
- Les épreuves de rattrapage sont prévues le 11 AVRIL 2012.

L'équipe EPS